

Questions orales

Entre 1974 et 1977, grâce aux améliorations apportées au fonctionnement du système, on a pu obtenir que chaque wagon ordinaire et chaque wagon-trémie fasse 3.3 trajets de plus et accroître de 34 p. 100 la quantité de céréales transportées, sans augmenter le nombre de wagons. A l'heure actuelle, on procède à une analyse poussée fondée sur la gestion des systèmes pour déterminer si le matériel pourrait être utilisé à meilleur escient. Dans ce cas, nous aurons peut-être suffisamment de wagons pour transporter les céréales que nous aurons à écouler l'an prochain.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES URBAINES

L'AIDE AUX MUNICIPALITÉS—ON DEMANDE SI LES REQUÊTES DES MUNICIPALITÉS PRÉSENTÉES AVANT LE 31 DÉCEMBRE 1978 SERONT CONSIDÉRÉES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Travaux publics, que je félicite de sa nomination parce que nous aurons souvent à travailler ensemble et j'espère que nous nous comprendrons. Je lui pose ma question en tant que responsable des Affaires urbaines car ce ministère existera jusqu'au 31 mars 1979, si le communiqué du très honorable premier ministre est exact, et j'espère qu'il l'est. Dans une réponse qu'il donnait le 14 novembre à un député de la Chambre, l'honorable ministre a dit ceci, et je cite:

Je crois savoir que les programmes d'aide aux municipalités et de traitement des eaux usées demeureront en vigueur jusqu'au 31 décembre 1978...

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si les demandes des municipalités qui seront présentées d'ici le 31 décembre—des programmes de demande d'assistance—seront considérées comme faisant partie du programme encore en vigueur?

L'hon. André Ouellet (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, la réponse est affirmative. Ces municipalités, pour bénéficier de fonds fédéraux, devront cependant obtenir l'approbation de leur projet par les autorités provinciales. Je voudrais également remercier l'honorable député pour ses bonnes paroles à mon égard.

ON DEMANDE SI DE LA DOCUMENTATION EST DISPONIBLE RELATIVEMENT AU PROGRAMME D'AIDE AUX MUNICIPALITÉS

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. L'honorable ministre a également déclaré ceci:

... il a été décidé que le programme de financement des services communautaires débiterait en janvier 1979.

L'honorable ministre peut-il dire à la Chambre si actuellement de la documentation est disponible afin que nous puissions informer les municipalités qui devront bien tirer avantage de ce programme, sinon, le ministre pourrait-il dire quand elle le sera?

L'hon. André Ouellet (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, de la documentation à cet effet a déjà été envoyée aux bureaux des députés lorsque nous avons annoncé le programme. Depuis que nous savons exactement les coûts et la

[M. Lang.]

teneur de ce programme, il me fera plaisir demain de déposer devant le comité parlementaire où mes prévisions budgétaires seront à l'étude un document d'information sur ce programme.

* * *

● (1432)

[Traduction]

LES AÉROPORTS

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL SUR LA CAPITALISATION DE L'EMPLACEMENT

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports, qui peut-être a reçu une des plus sévères réprimandes qu'un comptable puisse faire, dans les termes dont le vérificateur général s'est servi pour qualifier son rapport concernant le Fonds renouvelable des aéroports, dont le ministre a la charge.

Au sujet du commentaire du vérificateur général concernant les capitalisations relatives à l'emplacement de l'aéroport de Pickering, s'élevant à plus de 54 millions de dollars, le ministre nous dirait-il s'il a l'intention d'accepter les conseils du vérificateur général et de cesser à l'avenir de capitaliser ces dépenses d'aménagement?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je vais réfléchir à la façon correcte et exacte de traiter de l'emplacement de Pickering, comme emplacement, en plus de toute la question de son traitement dans les comptes. Je pense que les députés devraient reconnaître que c'était un cas plutôt exceptionnel dans ce sens que nous avons tout à fait l'intention de procéder à la construction de l'aéroport, dans lequel cas le traitement du montant en question n'aurait peut-être pas été exceptionnel.

Suite à la décision du gouvernement provincial, c'est lui-même qui a en fait choisi l'emplacement pour nous. Il nous a demandé de construire l'aéroport à Pickering. Quand il a résilié l'entente et stoppé la construction de l'aéroport, nous nous sommes évidemment retrouvés avec un investissement dans des terrains qui étaient destinés à une fin donnée et qui ne servent pas actuellement à cette fin. Cela nous obligera à réfléchir sur la façon dont nous devons considérer cet emplacement dans les comptes.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports a peut-être oublié que le vérificateur général, en faisant sa sévère remontrance à propos de cette transaction, avait signalé que c'était le cabinet fédéral qui avait décidé de reporter indéfiniment la construction de l'aéroport de Pickering.

A la lumière de la réponse que vient de nous donner le ministre, nous dirait-il s'il a en fait l'intention de traiter ces capitalisations qui se sont accumulées comme des dépenses? Il s'agit d'un montant important. Comme il est simplement destiné à l'aménagement d'un emplacement qui pourrait être ou ne pas être aménagé, il s'agit assurément d'un élément qui devrait être imputé aux dépenses, au lieu de jouer avec les chiffres et de donner l'impression d'avoir un actif, alors que ce n'est pas le cas.